

DECLARATION DE LA CGT
A LA REUNION DU JEUDI 9 JUILLET 2009
SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT
TECHNIQUE DU MEDECIN DU TRAVAIL

Les membres CGT au CHSCT s'associent en partie aux conclusions et réflexions du médecin du travail.

Il est évident, que c'est une aberration totale de la part du gouvernement que de vouloir reculer l'âge de départ en retraite. De même il est totalement scandaleux que les négociations sur la pénibilité n'aient pas abouti à la possibilité pour les travailleurs ayant été exposé de prétendre à un départ en retraite anticipé dès 55 ans.

D'ailleurs le secrétaire d'état à l'emploi, lors de la très médiatique farce sur l'emploi des seniors qui s'est déroulée à l'usine a rejeté cette possibilité.

Il y a fort à parier qu'avec 30 ans de 3x8 en production sur une machine son langage serait bien différent.

Il serait aussi temps que l'entreprise se penche sérieusement sur la question du vieillissement de la population particulièrement les agents, qui pose déjà problème aujourd'hui, autrement que par un plan de restructuration de l'entreprise, comme initié actuellement.

Nous pensons que dans l'état actuel, les machines ERABLE ne constituent pas la réponse à cette problématique de pénibilité, bien au contraire, car ce sont les salariés qui doivent s'adapter à la machine ce qui est à contresens des textes légaux sur ce point.

Par ailleurs la charge tant physique que mentale sur ces machines altérera inévitablement avec l'ancienneté, la santé des opérateurs, qui sont soumis à une pression exagérée par leur maîtrise sur l'atteinte des objectifs de production et productivité.

Le passage en revue d'indicateurs lors de la tenue des points 5', les tableaux pro actifs, ne sont que des instruments supplémentaires mis en

place pour exercer encore plus de pression sur les opérateurs, et surtout contrôler leur activité.

Nous remarquons qu'une fois de plus, ce sont les agents et particulièrement ceux des ateliers de production qui sont encore soumis à des contraintes et exigences.

Concernant le travail posté, nous préconisons dès l'âge de 50 ans, des possibilités de dépostage pour effectuer le travail en journées.

Ces problématiques ne sont pas nouvelles, mais n'ont véritablement pas posé de problèmes à Michelin trop préoccupé qu'il était de rentabiliser par une exploitation à outrance les ouvriers pour pouvoir faire le maximum de profits.

Malgré tout, il a néanmoins admis une partie du problème en avalisant dans un accord une disposition spécifique pour les salariés âgés, à travers la règle des 80 qui doit s'appliquer sans aucune restriction, l'accord étant toujours en vigueur.

Au-delà des problèmes en liens directs avec les contraintes du travail en général, se pose aussi la question de la prise en compte des problèmes psychosociaux.

Il ne faut pas perdre de vue que les ouvriers sont des êtres humains et non des bêtes à produire soumises à toute extravagance de management.

Dans la période actuelle, les conditions de travail avec un effectif réduit se sont encore dégradées. Il aurait été judicieux de permettre aux salariés de travailler en doublage sur les postes de travail plutôt que de passer par le chômage partiel.

La diminution des salaires du fait du chômage partiel pose de véritables problématiques dont les répercussions sont importantes y compris sur l'aspect psychologique.